Ecrit par Echo du Mardi le 22 mars 2020

La MSA garantit la continuité de ses prestations



La MSA (Mutualité sociale agricole) garantit la continuité de son activité et le versement des prestations à l'ensemble de ses adhérents. Pour la MSA Alpes-Vaucluse, qui gère la protection sociale sur les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse, cette décision concerne 83 000 personnes.

« La MSA s'organise pour faire face à la crise sans précédent du Coronavirus, explique l'organisme mutualiste agricole. Elle met ainsi en œuvre des mesures exceptionnelles pour maintenir son service, garantir le versement de l'ensemble des prestations sans délai supplémentaire et soutenir les salariés, exploitants et employeurs agricoles, conformément aux décisions du Président de la République. »

Au niveau national, la MSA assure le versement de prestations à 5,6 millions d'adhérents.

https://www.msa.fr/lfy/sante/coronavirus

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !